



Jean-Philippe Bastias



Valérie Boisliveau



Thierry Bordier



Martine Desaulles



David Espin



Pascale Monchal



Boris Violet

QUI VEUT ENCORE DES “GAGNE-PETIT” ?

Du 7 au 14 juin, vous êtes invités à élire vos représentants. Quel choix allez-vous faire ?

Depuis 4 ans, nous sommes à la peine avec 2 organisations syndicales SNE-CGC et CFTD sur lesquelles le directoire s'appuie allégrement pour entériner des mesures au rabais pour le personnel. Adeptes des négociations de couloir, la direction adoube leurs maigres revendications présentées aux salariés comme des victoires arrachées de haute lutte. Sommes-nous condamnés à perdre des acquis, à subir une rémunération sans proportion avec les gains réalisés et une dégradation de nos conditions de travail alors que nous travaillons dans une Caisse qui pulvérise chaque année les résultats ? Ils seraient raisonnables et nous serions des idéalistes ?

Bien au contraire, nous pensons qu'ils sont résignés et partent toujours perdus d'avance alors que nous sommes obstinés et déterminés à gagner. Pour Sud, un syndicat “responsable” est celui qui ne brade pas les intérêts de tous et instille un vrai rapport de force pour obtenir un juste retour pour le personnel.

Si vous ne voulez plus de ces petits arrangements :

- **Accepter que tous les nouveaux embauchés** depuis novembre 2020 travaillent 1 607 h au lieu de 1 570 h, soit 5 jours de RTT en moins pour les premiers. Une situation qui ne saurait perdurer. Compte tenu du turn-over à la CEIDF, le sujet reviendra sous peu sur la table dans le sens d'un allongement pour tous du temps de travail. Pouvaient-ils l'ignorer ?
Accord signé par le SNE-CGC et la CFTD
- **Réclamer 1 000 € de prime PEPA** quand BPCE avait demandé à toutes les Caisses de verser ce montant. D'autres Caisses n'ayant pas atteint 294,7 M€ de résultat net, ont fait mieux.
Accord signé par le SNE-CGC et la CFTD
- **Se contenter d'une augmentation générale de 0,8 %** en période d'inflation galopante.
Accord signé par le SNE-CGC et la CFTD
- **Accepter de signer un accord d'intéressement** qui relève les seuils de déclenchement par rapport au précédent accord et spolie en moyenne chacun de 1 000 €.
Accord signé par le SNE-CGC et la CFTD
- **Permettre à la direction** d'imposer 3 jours de RTT par an.
Accord signé par le SNE-CGC et la CFTD.

Dernière compromission en date :

Réclamer dans les négociations un télétravail en test pour le réseau. Le meilleur moyen pour la direction de gagner du temps, de refuser le télétravail dans les agences en sous-effectif.
Revendication SNE-CGC.

Le 7 juin, choisissez de gagner de nouveaux droits

64-68 rue du
Dessous des Berges
75013 Paris

A Paris, le 01/06/2022

www.sudbpce.com

sudceidf@orange.fr

0170 23 53 40 (38)

06 59 29 75 46